

*(traduction en français de la lettre européenne)*

Monsieur le Haut Représentant,

En tant qu'organisations basées en Europe, nous souhaitons vous alerter sur la situation extrêmement grave créée par les calomnies de l'État d'Israël à l'encontre de six des organisations palestiniennes de défense des droits de l'homme les plus importantes et de renommée internationale : Addameer - association de soutien aux prisonniers et aux droits humain, Al Haq - Le droit au service des hommes, Bisan – centre de recherche et de développement, Defense for Children International - Palestine, l'Union des comités de travail agricole, l'Union des comités de femmes palestiniennes.

Après leur classification comme « terroristes » le 22 octobre, et avec l'ordre d'interdiction militaire qui a suivi le 7 novembre, elles sont en grand danger : leurs locaux peuvent être envahis ou fermés, leur matériel confisqué, leurs dirigeants et leur personnel arrêtés, et leur financement est mis en péril. Les services de protection qu'elles fournissent à la population palestinienne, ainsi que leur capacité à informer les instances internationales des violations des droits humains en Palestine, sont eux-mêmes mis en danger par cette décision. L'Union européenne doit rester fidèle à ses propres valeurs ; elle doit les protéger.

La déclaration du porte-parole du SEAE le 28 octobre n'était pas à la hauteur de la gravité de cette menace. En affirmant que l'UE "prend ces allégations extrêmement au sérieux" et en "engageant les autorités israéliennes à fournir davantage d'informations", elle donne du poids à des allégations contre des partenaires que l'Union européenne connaît parfaitement depuis des années, et elle légitime l'idée que l'État d'Israël aurait une raison légitime de se saisir de la question. Ceci est doublement faux : d'une part parce que ces organisations sont soumises au droit palestinien et que l'État d'Israël n'est en rien qualifié pour les déclarer illégales, d'autre part parce que les dirigeants israéliens qui les accusent sont les mêmes qui pourraient être mis en cause par les procédures de la CPI..., qui elles-mêmes pourraient se fonder sur les informations et les dossiers d'enquête fournis par ces ONG.

Nous vous demandons donc tout d'abord une déclaration publique beaucoup plus claire sur cette question. En particulier, nous vous demandons de :

- rejeter clairement les allégations israéliennes et remettre en cause leur légitimité,
- renouveler publiquement votre confiance dans ces organisations de défense des droits humains, qui font un travail remarquable et indispensable sur le terrain,
- demander formellement au gouvernement israélien de revenir sur ses décisions de les désigner puis de les interdire,
- informer tous les donateurs et intermédiaires financiers de votre rejet des décisions prises par l'État d'Israël et de votre confiance dans les ONG en question,
- recevoir officiellement, à votre niveau, les dirigeants de ces ONG et les assurer de votre soutien total,
- soutenir publiquement et financièrement l'action de la CPI y compris pour le cas de la Palestine.

Au-delà de cette déclaration indispensable, il est nécessaire de passer à l'action.

Le premier acte que vous pouvez poser, avec la Commission européenne dont vous êtes le vice-président, concerne l'accord associant Israël au programme de recherche et

développement Horizon Europe. Si l'on peut imaginer que même le simple respect des lignes directrices de juillet 2013 n'était pas franchement approuvé par Israël, la Commission a probablement voulu faire un « geste positif » envers Israël en déclarant le 18 octobre que les négociations étaient terminées. On connaît le résultat : quatre jours plus tard, l'État d'Israël lançait la plus grave offensive de son histoire contre les organisations palestiniennes de défense des droits humains. Et quelques jours plus tard, le 30 octobre, l'ambassadeur israélien déchirait à la tribune de l'ONU le rapport du Comité des droits de l'homme de l'ONU.

Dans un tel contexte, la signature de cet accord, prévue le 9 décembre, serait une honte pour l'Europe. Nous vous demandons, Monsieur le Haut Représentant, de prendre les mesures nécessaires pour suspendre la signature de cet accord. Il s'agit d'une simple mesure de décence. Au-delà, des mesures plus contraignantes devront être prises si l'Etat d'Israël persiste dans sa position.